

---

# La Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques : comment l'Union européenne peut-elle donner l'exemple au monde ?

---

## Contexte

En octobre 2020, la Commission européenne a publié la "Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques". La stratégie définit une nouvelle vision à long terme pour la politique de l'Union Européenne (UE) dans le domaine des produits chimiques, présentant des initiatives parmi les plus ambitieuses de ces vingt dernières années. La stratégie devrait contribuer à créer "un environnement exempt de substances toxiques", comme le prévoit l'ambition "zéro pollution" du [pacte vert pour l'Europe](#). Si elle est correctement mise en œuvre, la stratégie a le potentiel pour changer la donne. À l'heure actuelle, il s'agit simplement d'une [communication](#) assortie d'un [plan d'action](#) indicatif qu'il convient de mettre en œuvre. Transformer ces promesses en propositions législatives et en actions concrètes sera un défi et une responsabilité de taille au cours des prochaines années. La mise en œuvre de la stratégie déterminera la manière dont l'histoire se souviendra de ces initiatives : comme d'un moment décisif pour l'UE, ou comme d'une nouvelle occasion manquée de privilégier les personnes et la planète aux intérêts financiers privés.

## Principaux enseignements

Bien que cette analyse se concentre sur les aspects de politique globale<sup>1</sup> de la stratégie, plusieurs propositions comprises dans d'autres parties de la stratégie ont le potentiel pour transformer la politique globale de l'UE sur les produits chimiques et doivent être mentionnées d'emblée. Il s'agit notamment des propositions suivantes :

- Faire d'une approche préventive - telle que "**l'approche générique de la gestion des risques**" - l'option par défaut, notamment pour les substances chimiques utilisées dans les produits de consommation. En pratique, cela signifie que les substances chimiques nocives ne seront pas utilisées dans des produits tels que les matériaux en contact avec les aliments, les jouets, les cosmétiques, les meubles et les textiles. L'approche couvrirait d'abord les produits chimiques qui provoquent des cancers ou des mutations génétiques, qui affectent le système reproducteur ou le système endocrinien, ou qui sont persistants, bioaccumulables et toxiques, et inclurait aussi les produits chimiques

---

<sup>1</sup> Ces aspects sont définis dans la section 2.5. "Montrer l'exemple pour parvenir à une bonne gestion mondiale des produits chimiques" de la Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques.

qui sont toxiques pour un organe spécifique ou affectant les systèmes immunitaire, neurologique ou respiratoire. Le délai indiqué pour traduire cette approche en plusieurs textes législatifs est 2022.

- Réduire au minimum les substances préoccupantes dans les produits et les matériaux recyclés pour parvenir à des "**cycles de matériaux non toxiques**", garantir des exigences d'information sur le contenu chimique (dans la future "Initiative relative aux produits durables" à partir de 2021-22), adopter "par principe" les mêmes valeurs limites pour les substances dangereuses dans les produits et les matériaux recyclés, et traiter les substances héritées dans les flux de déchets, notamment dans les déchets plastiques.
- Définir le concept des "**utilisations essentielles**" des produits chimiques, en prenant en compte le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le calendrier proposé dans le plan d'action de la stratégie est la période 2021-2022. Cela devrait permettre de n'utiliser les produits chimiques les plus nocifs qu'en cas de nécessité absolue et si aucune alternative acceptable n'est disponible. La définition de ce concept sera essentielle pour atteindre l'ambition de zéro pollution du pacte vert pour l'Europe.
- Développer des critères pour des "**produits chimiques axés sur la durabilité et la sécurité dès la conception**" en 2022. Ce concept devrait mettre en œuvre la hiérarchie de mesures pour un environnement exempt de substances toxiques pour la gestion des produits chimiques, en donnant la priorité aux mesures en amont.
- Exiger l'enregistrement de certains **polymères** (les ingrédients de base du plastique) au titre du règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Les dispositions de ce règlement relatives à "l'enregistrement" sont souvent associées au principe dit du "pas de données, pas de marché", car elles imposent à l'industrie l'obligation de supporter la charge de la preuve de la sécurité des produits chimiques. Cela signifie que l'UE obtiendrait des informations de base sur les polymères, telles que leur formulation et leur toxicité, leurs volumes de production/d'importation et les noms des entreprises qui les fabriquent et les importent, *avant qu'ils ne* soient autorisés à entrer sur le marché européen. L'un des défis de la mise en œuvre sera la décision concernant les polymères qui seront soumis à l'enregistrement. Par exemple, il devrait y avoir un pré-enregistrement des polymères similaire à celui des produits chimiques, et l'enregistrement des polymères devrait prendre en compte les [volumes de production ainsi que la contribution de chaque polymère à la charge des micro et nanoplastiques](#) dans l'environnement.
- Renforcer les engagements relatifs aux perturbateurs endocriniens en mettant en place une identification des dangers juridiquement contraignante applicable de manière transversale et en incluant des dispositions visant à interdire les perturbateurs

endocriniens dans les produits de consommation (à moins que leur utilisation ne soit jugée "essentielle") en 2021-2022.

- Restreindre les substances poly- et perfluoroalkyles persistantes (**PFAS**) pour les utilisations non essentielles en 2022-2024. Cette approche, attendue depuis longtemps, permettrait de passer d'une réglementation substance par substance à une approche par groupe de substances plus efficace. Le défi qui en résulterait serait de définir les "utilisations essentielles" des PFAS.
- Évaluer la façon la plus efficace d'intégrer un ou plusieurs facteurs d'évaluation des mélanges dans le règlement REACH en 2022. En pratique, cela pourrait aider à prendre en compte le mélange de produits chimiques auquel nous sommes exposés quotidiennement. Toutefois, le langage utilisé ici reste trop peu engageant car une simple évaluation ne se traduirait pas nécessairement par une utilisation concrète d'un ou plusieurs facteurs d'évaluation des mélanges.

Calendrier indicatif des engagements de l'UE : Fournir un modèle inspirant la gestion des substances chimiques à l'échelle mondiale

Promouvoir la vigilance dans la production et l'utilisation durables de substances chimiques dans le cadre de la future initiative en matière de gouvernance d'entreprise durable

Soutenir, notamment par des financements, le renforcement des capacités des pays tiers en matière d'évaluation et de gestion des produits chimiques

Initiatives menées avec les organisations internationales et l'industrie en vue de promouvoir l'utilisation du SGH des Nations unies à l'échelle internationale

Proposition visant à introduire dans le SGH des Nations unies des critères ou classes de danger, les adapter ou les clarifier conformément au règlement CLP

Veiller à ce que les substances chimiques dangereuses interdites dans l'Union européenne ne soient pas produites à des fins d'exportation, y compris en modifiant la législation applicable s'il y a lieu

2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------

## La scène internationale : une analyse des engagements de l'UE et la manière de les atteindre

Dans cette stratégie, la Commission européenne promet de montrer l'exemple en matière de gestion durable des produits chimiques au niveau mondial. Elle prévoit plusieurs initiatives, notamment pour (1) renforcer les normes internationales et (2) promouvoir des normes de sécurité et de durabilité en dehors de l'UE. Pour atteindre ces objectifs, une approche holistique et une mise en œuvre rapide sont cruciales. Les engagements internationaux pertinents présentés dans la stratégie et les étapes pratiques pour atteindre ces résultats sont analysés ci-dessous :

### Comment l'UE vise à renforcer les normes internationales

Les engagements de l'UE concernant l'Agenda 2030 pour le développement durable et les conventions sur les produits chimiques

- Le premier engagement de l'UE visant à démontrer son rôle international de chef de file consiste à "atteindre les objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 en matière de bonne gestion des produits chimiques." La stratégie précise également : "en particulier en jouant un rôle de chef de file et en promouvant la mise en œuvre des instruments internationaux existants et des normes européennes à l'échelle mondiale."
- Dans une section consacrée aux PFAS, la stratégie promet de "[répondre] aux préoccupations relatives aux PFAS sur le plan mondial par l'intermédiaire des enceintes internationales compétentes et dans le cadre de dialogues bilatéraux avec les pays tiers." Dans le plan d'action de la stratégie, la Commission européenne détaille ces promesses en proposant de traiter les PFAS dans le cadre des conventions de Bâle et de Stockholm en 2023-2024.

### *Ce qui est nécessaire pour les atteindre*

- L'Agenda 2030 comprend plusieurs objectifs de développement durable (ODD), dont certains ont des [cibles](#) spécifiques sur la bonne gestion des produits chimiques, à savoir :
  - ODD 12 sur la consommation et la production durables, [cible 12.4](#). Cet engagement est basé sur l'objectif de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)<sup>2</sup>.
  - ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être, [cible 3.9](#);
  - ODD 6 sur l'eau propre et l'assainissement, [cible 6.3](#).

---

<sup>2</sup><https://www.saicm.org/Portals/12/documents/saicmtxts/SAICM-publication-FR.pdf> Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

La stratégie elle-même reconnaît que l'engagement mondial pour 2020 fixé dans l'ODD12 n'a pas été respecté par les États membres des Nations Unies. Bien que les objectifs soient mondiaux, l'UE n'a pas encore atteint cet engagement au niveau européen non plus. Les progrès vers l'ODD12 ont été mesurés en utilisant le volume de consommation de produits chimiques industriels dangereux pour la santé humaine et environnementale comme indicateur de suivi de l'exposition humaine<sup>3</sup>. Comme Eurostat l'a indiqué en 2020, la consommation totale de produits chimiques toxiques dans l'UE a augmenté entre 2013 et 2018<sup>4</sup>.

La réalisation des ODD dans l'UE nécessite à la fois des politiques européennes coordonnées et une mise en œuvre nationale. On peut trouver certaines [recommandations](#) spécifiques sur les ODD dans les rapports nationaux du Semestre européen. Par exemple : Il est recommandé à l'Allemagne, plus grand producteur de produits chimiques en Europe<sup>5</sup>, notamment de développer une stratégie globale pour parvenir à une économie circulaire via des changements systémiques, et de mettre en œuvre davantage de taxes environnementales pour internaliser les coûts environnementaux et utiliser les ressources plus efficacement<sup>6</sup>. Des recommandations et un suivi plus ciblés par pays sont nécessaires, en particulier pour les principaux producteurs et utilisateurs de produits chimiques dangereux.

La promesse de promouvoir les normes de l'UE au niveau mondial pourrait être une arme à double tranchant, dans la mesure où elle pourrait également étendre des politiques néfastes au reste du monde. Si la promotion de normes européennes qui protègent efficacement la santé humaine et l'environnement est une mesure positive pour la communauté mondiale, elle exige que l'UE maintienne l'intégrité de ses propres processus internes en matière de produits chimiques. Par exemple, en veillant à ce que la législation européenne fixe les valeurs les plus ambitieuses qu'il soit en matière de faible teneur en POP, en éliminant véritablement les substances toxiques de l'économie circulaire et en n'affaiblissant pas davantage ses normes de restriction et d'autorisation des produits chimiques sous la pression de l'industrie.

---

<sup>3</sup>Eurostat, Sustainable development in the European Union - Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context - 2020 edition. <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/11011074/KS-02-20-202-EN-N.pdf/334a8cfe-636a-bb8a-294a-73a052882f7f> page 222.

<sup>4</sup>Ibidem.

<sup>5</sup>CEFIC Facts & Figures Report, 2020, page 11. <https://cefic.org/app/uploads/2019/01/The-European-Chemical-Industry-Facts-And-Figures-2020.pdf>

<sup>6</sup>Document de travail des services de la Commission, Rapport national Allemagne 2020, SWD(2020) 504 final.

- L'engagement de promouvoir la mise en œuvre des accords internationaux existants, "notamment les conventions de Stockholm, de Rotterdam et de Minamata", nécessite plusieurs changements dans les positions de l'UE dans les négociations internationales.
  - Sur la Convention de **Stockholm** :
    - Cet accord international vise à protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants (POP), les "pires produits chimiques" au monde, en éliminant leur production, leur utilisation et leurs émissions. Afin de mettre en œuvre la convention et d'atteindre son objectif, l'UE doit soutenir l'inscription de nouveaux POP sur la liste de la convention **sans ajouter de dérogations** permettant de poursuivre l'utilisation de ces substances. Au cours des dernières années, l'UE a encouragé des failles telles que des exemptions de recyclage pour certains POP, contre l'avis très clair du comité scientifique de la convention<sup>7</sup>. Ces dérogations laissent la porte ouverte à l'entrée des POP dans les produits recyclés, y compris les [jouets](#) en plastique. Actuellement, les exemptions de recyclage de l'UE ont été retirées. Cependant, d'autres dérogations de l'UE pour la production du POP [DecaBDE](#) pour des parties spécifiques des véhicules et des appareils ménagers en plastique restent applicables. Toutes les dérogations devraient être retirées et aucune nouvelle dérogation ne devrait être demandée pour aucun des nouveaux POP listés.
    - De même, les engagements européens sur les **PFAS** ne peuvent être véritablement traités à l'échelle mondiale que si leur production et leur utilisation sont effectivement restreintes. Et donc en l'absence de dérogations majeures. La définition des "utilisations essentielles" sera fondamentale pour éviter les échappatoires. La manipulation de la science pourrait également constituer une menace potentielle, avec des acteurs tentant de fragmenter délibérément l'approche de regroupement afin de poursuivre la production de PFAS. Pour inscrire davantage de PFAS sur les listes de la convention de Stockholm lors de la conférence des parties de 2023, la Commission européenne doit commencer à

---

<sup>7</sup>"L'objectif est de débarrasser au plus vite les flux de recyclage des éventuels bromodiphényléthers qu'ils renferment. [...] [...] faute de quoi on aboutirait inévitablement à une contamination plus étendue de la population humaine et de l'environnement et à une dispersion des substances considérées dans des milieux à partir desquels la récupération ne serait faisable ni sur le plan technique ni sur le plan économique, ce qui diminuerait la crédibilité à long terme du recyclage." Annexe à la [décision POPRC-6/2](#) Recommandations concernant le retrait des diphényléthers bromés des flux de déchets et la réduction des risques posés par l'acide perfluorooctane sulfonique (SPFO), ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle (FSPFO).

présenter ses propositions au comité scientifique de la convention dès maintenant.

- L'action sur les PFAS se doit d'être une première étape dans l'adoption d'une approche plus efficace de la réglementation des produits chimiques. Cela permettrait de mettre en œuvre l'article 3, paragraphes 3 et 4 de la Convention de Stockholm<sup>8</sup>. L'UE devrait empêcher la "substitution regrettable" de produits chimiques et retirer du marché les substances existantes ayant des propriétés de POP, notamment en utilisant des données de modélisation existantes et d'autres techniques.
- De même, l'UE devrait [abaisser](#) les **valeurs actuelles de faible teneur en POP** afin de respecter les objectifs des conventions de Bâle et de Stockholm. Ces niveaux ont des conséquences sur la détermination des méthodes d'élimination des déchets de POP, leur recyclage potentiel et leur rejet dans l'environnement. Des teneurs élevées créent un risque de rejet et d'exposition généralisés aux POP. Alors que les faibles teneurs en POP sont généralement de l'ordre de 10 ou 100 mg/kg, l'UE [a proposé](#) la pire valeur de teneur dans l'histoire de la convention, soit 10 000 mg/kg, pour les paraffines chlorées à chaîne courte ([PCCC](#)) – des teneurs de plusieurs ordres de grandeur plus élevées que ceux proposés par d'autres pays<sup>9</sup>. Ce type d'approches et de positions est incompatible avec l'engagement de l'UE visant à démontrer son leadership international et doit donc être abandonné.
- Enfin, l'UE pourrait montrer l'exemple en promouvant des technologies alternatives pour le traitement des déchets contenant des POP, plutôt que l'incinération ou la co-incinération des déchets dans des cimenteries. Cela permettrait d'éviter la formation de POP non intentionnels lors des

---

<sup>8</sup>3. Chaque Partie qui applique un ou des régimes de réglementation et d'évaluation des nouveaux pesticides ou des nouvelles substances chimiques industrielles prend des mesures de réglementation visant à prévenir la production et l'utilisation de nouveaux pesticides ou de nouvelles substances chimiques industrielles qui, compte tenu des critères énoncés au paragraphe 1 de l'annexe D, présentent les caractéristiques de polluants organiques persistants.

4. Chaque Partie qui applique un ou des régimes de réglementation et d'évaluation des pesticides ou des substances chimiques industrielles prend, s'il y a lieu, en considération dans le cadre de ces régimes les critères énoncés au paragraphe 1 de l'annexe D lorsqu'elle procède à une évaluation des pesticides ou des substances chimiques industrielles en circulation."

<sup>9</sup>Voir les commentaires de l'UE et de ses États membres sur les valeurs à faible teneur en POP

<http://www.basel.int/Implementation/POPsWastes/TechnicalGuidelines/LowPOPcontent/tabid/6360/Default.aspx>

opérations de gestion des déchets, l'une des mesures clés pour atteindre l'objectif de la convention de Stockholm.

- Sur la convention de **Bâle** :
  - Cette convention concerne les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et d'autres déchets. Elle n'est pas explicitement mentionnée dans les engagements internationaux relatifs à la stratégie, mais elle est très pertinente pour la gestion des produits chimiques. Par exemple, dans le cas des déchets à faible teneur en POP, il existe un lien évident entre les conventions de Stockholm et de Bâle. L'UE devrait inclure les liens entre les règles relatives aux produits chimiques internationaux et celles relatives aux déchets lors de la mise en œuvre de la stratégie.
- Sur la convention de **Rotterdam** :
  - Cette convention vise à fournir aux gouvernements des informations sur les produits chimiques et les pesticides dangereux, afin qu'ils puissent évaluer les risques et prendre des décisions éclairées avant de les importer. Toutefois, la convention a connu des impasses politiques, notamment en ce qui concerne sa capacité à ajouter de nouvelles substances dans le cadre de son mécanisme de consentement préalable informé. L'UE devrait jouer un rôle de premier plan en soutenant une convention plus fonctionnelle, notamment en soutenant les projets futurs visant à la réviser ou à la modifier, et à mettre fin à la paralysie qui caractérise son fonctionnement actuellement.
  - En guise d'avancée supplémentaire, l'UE pourrait continuer à proposer systématiquement toutes les substances chimiques inscrites sur la liste de la convention de Stockholm en vue de leur inscription sur la liste de la convention de Rotterdam, et notifier au Secrétariat de Rotterdam toutes les substances que l'UE restreint et qui pourraient être éligibles à l'inscription sur la liste de la convention de Rotterdam. Cela permettrait d'accroître l'échange d'informations et de contribuer aux objectifs de la convention de Rotterdam.
- Sur la convention de **Minamata** :
  - Cet accord mondial vise à protéger la santé et l'environnement des effets nocifs du mercure. Les exportations européennes de mercure sous forme d'amalgame vers le reste du monde restent élevées<sup>10</sup>. L'UE devrait s'appuyer sur les enseignements tirés de l'impact du mercure sur la santé humaine, notamment dans le cas de la dentisterie, et soutenir

---

<sup>10</sup>UN Comtrade, trade of amalgam (HS 2843) exported from the EU-28 to the rest of the world, 2015-2019.



l'interdiction mondiale du mercure pour l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle (ASGM) et les amalgames.

- D'autres actions pourraient inclure la coopération pour la surveillance du commerce de mercure, l'aide aux pays pour l'identification et le nettoyage des sites contaminés par le mercure, et la prise en charge des problèmes de santé. Dans le cas de l'exploitation minière, les projets d'assistance technique aux mineurs pour qu'ils utilisent des méthodes sans mercure devraient se poursuivre, de même que les mesures de transition équitable pour les travailleurs de l'ASGM.
- L'UE doit diffuser les technologies permettant de traiter les déchets contenant du mercure, notamment à de fortes concentrations. Certains pays de l'UE ont encouragé le stockage à long terme et devraient poursuivre cette pratique.

L'engagement de l'UE concernant l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) au-delà de 2020

Dans sa stratégie, l'UE s'engage à "[s'efforcer] de parvenir à l'adoption d'objectifs stratégiques mondiaux concernant la bonne gestion des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 afin de tenir compte des approches du cycle de vie des produits chimiques, conformément aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour l'après-2020".

*Ce qui est nécessaire pour les atteindre:*

- Cette promesse concerne l'avenir de la SAICM, au-delà de 2020. Il s'agit d'un instrument multipartite et multisectoriel unique, dont la participation inclusive des différentes parties prenantes devrait se poursuivre et être prise comme modèle.
- Le futur instrument devrait aller au-delà de la simple identification et se concentrer sur des actions visant à traiter efficacement les "sujets de préoccupation" de la SAICM, comme les perturbateurs endocriniens et les pesticides hautement dangereux, qui continuent de nuire à notre santé et à notre environnement.
- L'un des principaux défis de la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est lié à son financement. Le secteur a été chroniquement sous-financé. Par exemple, le budget du secrétariat de la SAICM a connu un déficit annuel d'au moins 43 % pendant six des dix années entre 2006 et 2015<sup>11</sup>. Pour assurer un financement adéquat, prévisible et durable, l'UE devrait promouvoir la création d'un fonds international, basé sur la contribution de l'industrie chimique, comme une [taxe nationale coordonnée](#) sur les produits chimiques de base. Aucune des intentions

---

<sup>11</sup>Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019), Independent Evaluation of the Strategic Approach from 2006 - 2015, SAICM/IP.3/INF/3, page 52.

déclarées n'a la moindre chance de se concrétiser si un plan de financement clair n'est pas adopté.

L'engagement de l'UE concernant la mise en œuvre du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH des Nations Unies) :

La stratégie engage l'UE à "[encourager], aux côtés de l'industrie, la mise en œuvre du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) en tant que moyen d'identifier les dangers chimiques et d'en informer les opérateurs, les travailleurs et les consommateurs". Le plan d'action de la stratégie n'indique que le début prospectif de cette action : " À partir de 2020."

*Ce qui est nécessaire pour les atteindre :*

- L'UE a mis en œuvre le SGH par le biais d'un règlement européen spécifique<sup>12</sup>. Or, de nombreux pays et régions du monde n'ont pas été en mesure de franchir cette étape. Pour soutenir la mise en œuvre du SGH, les pays ont besoin d'un soutien plus large pour développer l'infrastructure réglementaire permettant l'inclusion du SGH dans leur cadre national des produits chimiques. Plusieurs éléments de base sont nécessaires, notamment : des ressources financières, des infrastructures juridiques et institutionnelles, et le renforcement des capacités des ministères concernés et des autorités chargées de la mise en œuvre. Les ressources pertinentes de l'ONU pourraient être utilisées à cette fin, y compris l'[Orientation LIRA](#) (Orientations du PNUE sur la mise en place de structures juridiques et institutionnelles pour la gestion rationnelle des produits chimiques et de mesures de recouvrement des coûts relatifs à l'administration nationale) et ses outils complémentaires sur le [contrôle des produits chimiques](#). Il convient de noter que si le SGH est un outil important de partage d'informations, son intégration dans les cadres juridiques nationaux ne garantit pas en soi la gestion rationnelle des produits chimiques et la réduction des risques pour la santé et l'environnement.
- Dans le cadre de l'approche multipartite et multisectorielle de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, le développement et la mise en œuvre d'infrastructures nationales devraient prévoir la participation significative des autorités gouvernementales, de l'industrie, des organisations de la société civile, des travailleurs et des syndicats, du secteur de la santé et des organisations internationales concernées.

---

<sup>12</sup>Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Règlement CLP).

L'engagement de l'UE sur les critères/classes de danger du SGH :

La stratégie propose "d'introduire des critères ou classes de danger dans le SGH, de les adapter ou de les clarifier". Une note de bas de page précise l'idée d'introduire de "nouveaux critères ou de nouvelles classes de danger pour les substances PBT/VPVB, la toxicité terrestre, les perturbateurs endocriniens, la persistance et la mobilité; [d'adapter] les critères existants à la lumière des connaissances et des avancées scientifiques, notamment pour tenir compte des méthodes de substitution, et [de clarifier] les critères concernant la mutagénicité sur les cellules germinales". Le plan d'action de la stratégie fixe le calendrier souhaité de 2022 à 2024 pour ces engagements relatifs au SGH, "conformément au règlement CLP [classification, étiquetage et emballage]".

*Ce qui est nécessaire pour les atteindre :*

- En modifiant ou en ajoutant des critères ou des classes de danger, l'UE doit d'abord garantir que le processus ne soit pas utilisé comme une excuse pour retarder l'action au niveau de l'UE.
- Par exemple, dans le cas des perturbateurs endocriniens, la création d'une classe de danger dans le cadre du règlement CLP, qui met en œuvre le SGH dans l'UE, est encore au stade de proposition. La classe devrait inclure à la fois la catégorie 1 (1A et 1B, en tant que perturbateurs endocriniens "connus" et "présumés") et la catégorie 2 (perturbateurs endocriniens "suspectés").
- L'introduction de nouvelles classes de danger doit également conduire à l'adoption de mesures complémentaires, telles que des moyens d'éviter la répétition inutile d'une évaluation des dangers<sup>13</sup>, l'élaboration d'un étiquetage adéquat pour assurer une bonne circulation des informations dans la chaîne d'approvisionnement des produits chimiques auprès des travailleurs et des consommateurs, ainsi que d'autres mesures qui traitent et informent sur le risque d'un "effet cocktail" des produits chimiques<sup>14</sup> (l'exposition combinée à différents produits chimiques, qui peut conduire à des effets inconnus et néfastes, même si ces produits chimiques ont été testés individuellement du point de vue de la sécurité).
- Une fois que des critères ambitieux et fondés sur la science seront effectivement adoptés, la même approche devra être adoptée au niveau du SGH des Nations Unies, afin d'éviter d'affaiblir les normes et d'en compliquer la mise en œuvre.

---

<sup>13</sup>Voir ClientEarth, 3 actions to protect people and wildlife from EDCs, 2020 <https://www.documents.clientearth.org/wp-content/uploads/library/2020-09-16-3-actions-to-protect-people-and-wildlife-from-edcs-ce-en.pdf>

<sup>14</sup>Voir CHEMTrust, A new path for EU control of Endocrine Disruptors, 2020 <https://chemtrust.org/wp-content/uploads/CHEMTrust-newEDPolicy-July2020.pdf>

- Les critères du SGH devraient également être adaptés pour inclure la classification des nanomatériaux.

L'engagement de l'UE sur les outils et les normes scientifiques :

La stratégie comprend un engagement visant à "[encourager] le développement de normes communes et d'outils innovants d'évaluation des risques à l'échelle internationale, notamment avec l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques], et [faire] la promotion de leur utilisation dans les cadres internationaux, entre autres pour se détourner toujours plus des essais sur les animaux".

*Ce qui est nécessaire pour les atteindre :*

- Lors de l'élaboration de nouvelles méthodes d'essai, l'UE doit s'assurer que l'identification fiable et efficace des substances est garantie et que tous les paramètres pertinents nécessaires à une évaluation correcte des effets sur l'environnement et de la santé sont couverts. Il est nécessaire de veiller à ce que des informations importantes ne soient pas oubliées lors de l'utilisation de nouveaux outils informatiques (par exemple, pour des paramètres plus complexes tels que les effets multigénérationnels ou les effets inattendus et non ciblés). Cela implique de valider et d'adopter rapidement les lignes directrices actualisées de l'OCDE pour les essais. La législation pertinente devra également être mise à jour pour inclure les nouvelles exigences en matière d'informations/données et prévoir l'identification systématique des propriétés des substances.
- L'UE devrait également utiliser les forums internationaux pour encourager d'autres approches innovantes promises dans la stratégie, y compris la prise en compte des effets cocktails par l'introduction de facteurs d'évaluation des mélanges.
- L'UE devrait tenir compte des dernières avancées scientifiques, en se méfiant des intérêts particuliers et en prenant des mesures appropriées pour limiter l'influence des entreprises. Comme l'ont montré la lutte contre le tabac, la crise climatique et, plus récemment encore, les perturbateurs endocriniens, la traduction des connaissances scientifiques en actions politiques rapides et efficaces est entravée de manière récurrente par des tentatives de manipulation et de déni de la science.

Comment l'UE vise à "promouvoir les normes de sécurité et de durabilité en dehors de l'UE".

Dans la dernière section de la stratégie, la Commission européenne décrit la future approche de son action extérieure, en énumérant les engagements suivants.

Coopération internationale

## Engagements

- La stratégie comprend la promesse d'"[encourager] la bonne gestion des produits chimiques par la coopération internationale et les partenariats, dans les enceintes bilatérales, régionales et multilatérales, notamment par la coopération avec l'Afrique, ainsi que par la coopération avec ses voisins et d'autres partenaires pour soutenir leur capacité à bien évaluer et à bien gérer les produits chimiques". Le plan d'action de la stratégie fait notamment référence au financement et au soutien au renforcement des capacités des pays tiers, et indique 2020-2022 comme délai d'exécution.

Ce qui est nécessaire pour y parvenir :

- La stratégie fait référence à l'initiative européenne "Vers une stratégie globale avec l'Afrique" comme référence pour la coopération de l'UE avec la région africaine. Or, à l'heure actuelle le document ne comprend pas d'actions substantielles ou spécifiques sur les produits chimiques autres que des références plus larges à l'économie circulaire. Comme indiqué plus haut, les ressources financières et le renforcement des capacités devront être assurés pour garantir le développement de systèmes juridiques et institutionnels autonomes, y compris à travers des mesures de recouvrement des coûts.
- La mise en œuvre de l'engagement de l'UE à ne pas exporter de produits chimiques interdits dans l'UE vers d'autres régions peut constituer également une première étape pour soutenir les pays tiers, et devrait être étendue à la restriction des exportations de déchets. Par exemple, des déchets électroniques sont exportés de l'UE vers des pays africains en vertu d'une faille qui considère les articles comme "réparables"<sup>15</sup>. De même, les exportations européennes de déchets plastiques et les risques chimiques qui y sont associés ont contaminé des pays hors de l'Europe. Ces pratiques ajoutent une charge et une pollution aux pays tiers, et sont en contradiction avec l'aspiration de l'UE à être un modèle.

Lutter contre les « deux poids, deux mesures »

## Engagements

- La promesse est de "[montrer] l'exemple et, dans le respect de ses engagements internationaux, [veiller] à ce que les substances chimiques dangereuses interdites dans l'Union européenne ne soient pas produites à des fins d'exportation, y compris en modifiant la législation applicable s'il y a lieu." L'année 2023 est fixée comme échéance de cet engagement.

---

<sup>15</sup>BAN, Holes in the Circular Economy - WEEE Leakage from Europe, 2019, [http://wiki.ban.org/images/f/f4/Holes\\_in\\_the\\_Circular\\_Economy\\_-\\_WEEE\\_Leakage\\_from\\_Europe.pdf](http://wiki.ban.org/images/f/f4/Holes_in_the_Circular_Economy_-_WEEE_Leakage_from_Europe.pdf)

### *Ce qui est nécessaire pour les atteindre :*

- Pour montrer l'exemple, l'UE doit interdire rapidement la production et l'exportation de pesticides et d'autres produits chimiques industriels dont l'utilisation est interdite au sein de l'UE, comme promis dans la stratégie, et promouvoir cette approche avec d'autres pays. Il est notamment nécessaire de prendre des mesures énergiques contre les pesticides hautement toxiques, qui sont déjà reconnus comme un "sujet de préoccupation" dans le cadre de la SAICM. L'UE doit se faire le champion d'une interdiction mondiale de la production et de l'utilisation de pesticides hautement dangereux. Une telle initiative pourrait être prise dans le cadre de la nouvelle SAICM ou de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA).
- L'UE doit renforcer sa position de régulateur modèle en interdisant l'importation d'aliments traités avec des pesticides interdits dans l'UE. Cela doit inclure l'interdiction d'importer des aliments contenant des résidus de pesticides qui ont été interdits ou sévèrement limités au sein de l'UE.

### Vigilance

#### *Engagements*

- Dans l'un de ses engagements finaux sur les futures initiatives en matière de produits chimiques, l'UE promet de "[promouvoir] la vigilance dans la production et l'utilisation des produits chimiques dans le cadre de l'initiative à venir en matière de gouvernance d'entreprise durable". Le calendrier indicatif fixé dans le plan d'action de la stratégie est la période 2020-2024.

### *Ce qui est nécessaire pour y parvenir :*

- La stratégie constate que la pollution chimique a été reconnue comme une menace pour le droit à une vie dans la dignité, en particulier pour les enfants. Or, la reconnaissance du lien entre les produits chimiques dangereux et leurs impacts sur les droits de l'homme est souvent limitée et incomplète. La Commission européenne doit continuer à transcender les barrières, par exemple dans sa prochaine stratégie européenne sur les droits de l'enfant, et dans les forums internationaux.
- La Commission européenne a promis d'élaborer une législation en 2021 sur le devoir de diligence des entreprises et les obligations des administrateurs. Le devoir de diligence obligatoire des entreprises en matière de droits de l'homme et d'environnement doit être mis à profit pour contraindre les entreprises à identifier, surveiller, prévenir et traiter les risques d'exposition à des produits chimiques dangereux dans leurs chaînes d'approvisionnement, et pour garantir que les produits chimiques proviennent d'une source d'approvisionnement responsable.

## Conclusion

La stratégie est la vision dont l'UE a besoin pour parvenir à un environnement exempt de substances toxiques pour l'Europe et pour le monde. Il s'agit de la première étape vers un avenir où les entreprises chimiques innoveront en passant à des produits chimiques plus sûrs, respectent la législation et rendent possible une économie circulaire sans produits toxiques ; un avenir où plus personne, y compris les groupes vulnérables, n'est exposé à des substances nocives dans les produits que l'on utilise tous les jours.

La stratégie, si elle est mise en œuvre, permettra à l'UE de privilégier la protection de la santé humaine et de l'environnement. Pour une véritable mise en œuvre, il est nécessaire d'éviter les échappatoires et de respecter les engagements pris. Si cela est accompli, les effets se ressentiront durant des décennies et créeront un effet d'entraînement dans le reste du monde. C'est pourquoi il est crucial que des concepts clés tels que les critères "sûrs et durables dès la conception" et des politiques telles que la fin du « deux poids, deux mesures » dans les exportations de produits chimiques de l'UE soient bien appliqués, dès cette année.

L'opérationnalisation et la mise en œuvre de la stratégie sont désormais les tâches les plus difficiles. La **Commission européenne** aura besoin de ressources appropriées pour agir rapidement. La mise en œuvre ne doit pas être retardée par une paralysie par l'analyse, sinon la stratégie restera une compilation de vœux pieux. La stratégie implique la nécessité et l'opportunité d'assurer une coordination interne avec d'autres politiques européennes, qui vont du plan de lutte contre le cancer à l'économie circulaire en passant par les stratégies relatives à la biodiversité et à l'alimentation. Elle exige également une cohérence vis-à-vis du reste du monde par l'application des mêmes politiques et normes ambitieuses que celles défendues par l'UE dans les négociations internationales et dans la coopération avec d'autres régions, comme l'Afrique. **Les États membres de l'UE** doivent être prêts à soutenir la mise en œuvre de la stratégie, et les processus décisionnels doivent garantir la transparence.

**Les entreprises chimiques** auront l'occasion de choisir leur posture : s'opposer au progrès en investissant dans des efforts de lobbying visant à affaiblir la mise en œuvre de la stratégie ou innover et forger une nouvelle vision pour un avenir de produits chimiques plus sûrs.

Grâce à une mise en œuvre complète et adéquate de la stratégie, l'UE est en mesure de placer la barre très haut pour la communauté internationale en matière de gestion des produits chimiques. Si cela n'est pas le cas, elle créera un précédent dangereux en permettant aux intérêts des entreprises de l'emporter sur la santé humaine et environnementale et en aggravant la méfiance des citoyens à l'égard de l'UE. En tant qu'organisations de la société civile, nous nous devons d'être déterminés à faire en sorte que l'UE respecte ces engagements pour que cet avenir sans produits toxiques devienne une réalité.

